

SDe35
ACTEUR PUBLIC DES ÉNERGIES

ENEDIS

edf



2025

Le contrat de concession du service public de l'électricité en Ile-et-Vilaine

► Les actions phares de la Convention Transition Énergétique engagée entre le SDE35 et Enedis :



Sensibiliser la jeunesse aux enjeux de la transition énergétique



Une co-construction du SDIRVE et des informations adaptées



Mise à disposition de données pour les communes :

- Déploiement massif des portails collectivité Enedis
- 110 Espaces Mesures et Services (EMS) ouverts



Animation des porteurs de projets d'installations de production EnR



Accompagnement du projet de flexibilité locale à Redon (projet Elfe)

► Chiffres clés

À mi-parcours du 1^{er} Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI) fin 2023



176 km
de réseau
modernisé



13 M€
ont été investis

► Un contrat qui s'inscrit dans la durée et couvre l'ensemble du territoire brétillien

Le renouvellement de ce contrat de concession s'inscrit sur la durée et réaffirme la confiance entre le Syndicat d'Énergie d'Ille-et-Vilaine et Enedis qui entendent ensemble développer les territoires ruraux et urbains sur le département.

► Fourniture au TRV

Ce nouveau contrat précise par ailleurs les dispositions relatives à la fourniture d'électricité aux clients ayant choisi les tarifs réglementés de vente, fixés par les pouvoirs publics et contrôlés par la CRE (Commission de Régulation de l'Énergie).

Il détaille notamment les actions d'EDF auprès de ses clients en faveur de la maîtrise de l'énergie : conseils, propositions de solutions numériques concrètes et sur, demande de ses clients, recherche et proposition de la solution tarifaire la plus adaptée à leurs besoins. La lutte contre la précarité énergétique a également été prise en compte dans le cadre d'un article du contrat qui ouvre la voie à une coopération entre EDF et le SDE35 afin d'optimiser et valoriser leurs actions sur ce volet social.





Allumer la lumière est un geste simple, assurer la distribution en électricité partout, tout le temps, à un même tarif l'est un peu moins.

Derrière cet acte simple se cache un lien étroit entre les collectivités locales propriétaires du réseau électrique, représentées par le SDE35, Enedis, entreprise nationale de service public qui gère le réseau de la distribution sur 95 % du territoire national, et EDF pour la fourniture d'électricité aux Tarifs Réglementés de Vente.

Par le contrat de concession du service public d'électricité, le SDE35 confie, notamment, à Enedis la gestion, l'exploitation, et l'entretien exclusif du réseau pour une durée de 25 ans. Un nouveau contrat de concession a été signé fin 2022 en Ille-et-Vilaine. Quelles ambitions partagées entre Enedis et le SDE35 portent ce nouveau contrat ? Quelles sont les premières réalisations déjà obtenues ? Retour sur les enjeux d'un contrat important pour l'avenir électrique de l'Ille-et-Vilaine !

Acteurs principaux

- 1 Enedis** : entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique basse et moyenne tension (230 et 20 000 volts) et gère les données associées.
- 2 Syndicat Départemental d'Énergie 35 (SDE35)** : établissement public de coopération intercommunale chargé de l'organisation du service public de distribution de l'énergie électrique. Il est responsable du contrôle local du service public délégué au concessionnaire. Cette mission consiste à suivre et évaluer l'activité déléguée au concessionnaire Enedis en vérifiant que investissements répondent aux enjeux d'optimisation de la qualité et de la sécurité des réseaux d'acheminement de l'électricité.
- 3 EDF** : concessionnaire pour la fourniture des clients ayant choisi les Tarifs Réglementés de Vente (TRV).

Grandes lignes du Contrat de Concession



Durée de la Concession : le contrat spécifie la durée de la concession. Ce contrat est établi pour la période 2022/2046, soit 25 ans.



Obligations de Service Public : Enedis s'engage à respecter des obligations de service public, en assurant la continuité, la qualité, et la sécurité de la distribution d'électricité. EDF s'engage sur les conditions de services aux clients aux TRV.



Investissements et Modernisation : le contrat contient des dispositions sur les investissements à réaliser pour moderniser le réseau, développer de nouvelles infrastructures, et répondre aux évolutions technologiques et aux enjeux de résilience et de transition énergétique.



Relation avec les Collectivités Locales : le contrat inclut des dispositions sur la collaboration entre Enedis et les collectivités locales, notamment en ce qui concerne l'aménagement du territoire et les projets d'électrification.



Tarification et Financement : les modalités de tarification des services d'Enedis, ainsi que les mécanismes de financement, sont détaillées dans le contrat. Différentes participations sont ainsi prévues au contrat, ainsi que des conventions financières spécifiques à l'intégration des ouvrages dans l'environnement.

Particularités du contrat breillien

1

Un contrat départemental qui intègre une grande Métropole.

2

Un bon niveau de qualité de l'électricité distribuée malgré des secteurs à faible densité et des territoires soumis aux aléas climatiques avec en premier lieu le vent.

3

Un grand dynamisme, autant en termes de démographie que de développement des énergies renouvelables, dont les conséquences sur le réseau sont nombreuses.

Les enjeux du contrat et les ambitions partagées

► Des engagements pris entre le SDE35 et Enedis pour accompagner la transition énergétique du territoire

Ces engagements se distinguent en deux parties. Un premier volet faisant partie intégrante du développement du réseau de distribution et le second fondé sur l'accompagnement du territoire.

Ce volet fait l'objet d'une convention spécifique adossée au contrat de concession qui s'articule autour de trois axes et se décline en 18 actions concrètes :

- 1 Accélérer le développement des énergies renouvelables sur le territoire
- 2 Maîtriser la demande en énergie
- 3 Accompagner le développement de la mobilité électrique

► Une politique ambitieuse d'investissements sur le réseau

Enedis et le SDE35 ont défini un Schéma Directeur des Investissements (SDI), précisant les leviers majeurs d'aménagement des réseaux et les ambitions de linéaire de réseaux à renouveler, construire ou moderniser sur la durée du contrat.

En déclinaison de ce SDI, Enedis a engagé un premier Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) d'au moins 20 millions d'euros sur les 4 premières années de la période 2022-2025.

Ce plan pluriannuel d'investissement vise à intervenir sur des zones prioritaires de travaux et des types de réseau à renouveler.

Ces investissements sont destinés à répondre aux enjeux :

- d'intensification des nouveaux usages de l'électricité : mobilité électrique, production d'énergie décentralisée, habitat
- d'adaptation au changement climatique
- de maintien d'un service de la distribution publique de l'énergie électrique de qualité.





Parole à
Olivier Dehaese
Président du SDE35

Accompagner, impulser, accélérer une transition énergétique équilibrée et respectueuse des territoires et de ses habitants, telle est l'ambition du SDE35 et le cap donné pour les années à venir ! Ce cap ne pourra être tenu qu'en travaillant de concert avec tous les acteurs énergétiques du territoire et en premier lieu avec Enedis et ses équipes.



Parole à
Claire Peron
Directrice territoriale
Ille-et-Vilaine et Morbihan Enedis

Les équipes d'Enedis en Ille-et-Vilaine sont mobilisées, au côté du SDE35, pour mettre en œuvre ce contrat ambitieux, pour un réseau de distribution électrique breton plus résilient et vecteur d'accélération de la transition écologique en Ille-et-Vilaine.



Parole à
Isabelle Combastel
Directrice du développement
territorial EDF en Ille-et-Vilaine

En renouvelant le contrat de concession avec le SDE35, EDF s'engage à maintenir une relation client de qualité pour la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente aux usagers d'Ille-et-Vilaine. Le service proposé par EDF aux clients bénéficiaires des tarifs réglementés de vente est un service client 100% basé en France dont celui des équipes de conseillers du centre de relation Client de Rennes Cesson.